Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Menuisier, veuillez visiter :
bpmenuisier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Menuisier

BP Menuisier - Épreuve E1, sous-épreuve E11

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-TMA-E1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Repérage et hiérarchisation des risques** (3 questions) — **Page 3**
2. **Prévention des risques à l'atelier** (3 questions) — **Page 5**
3. **Préparation de l'intervention sur chantier** (3 questions) — **Page 7**
4. **Suivi des actions de prévention** (3 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpmenuisier.fr/assets/annales/bp-menuisier/Hygiène et sécurité/2026/BP Menuisier - Hygiène et sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Repérage et hiérarchisation des risques

Le candidat analyse les situations dangereuses décrites pour la fabrication et la pose d'un bloc-porte en chêne. Il applique la cotation R = G × P aux deux risques indiqués et les compare selon la règle de priorité du DT 2.

Question 1.1. Relevez quatre situations dangereuses distinctes parmi celles décrites dans le DT 1. Pour chacune, indiquez le danger et le dommage possible pour le salarié.

Le DT 1 présente plusieurs situations dangereuses à l'atelier et sur le chantier. Voici quatre situations distinctes, avec le danger associé et un dommage possible pour le salarié. Les conséquences indiquées reprennent celles du document technique.

Situation	Danger	Dommage possible
Ponçage du chêne	Poussières de bois en suspension si le captage est défaillant	Irritation ou atteinte respiratoire
Scie à format	Accès à la lame sans protection	Coupure grave ou happement
Transport manuel du vantail	Charge encombrante, prise et déplacement difficiles	Douleur ou lésion du dos, écrasement des doigts
Câble dans une circulation	Obstacle au sol	Chute de plain-pied

Ces situations exposent à des risques respiratoires, mécaniques, liés à la manutention et aux déplacements. D'autres exemples possibles figurent dans le DT 1, comme le perçage d'une paroi ou l'intervention dans un bureau occupé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ponçage : atteinte respiratoire. Scie à format : coupure ou happement. Transport : lésion du dos ou écrasement des doigts. Câble au sol : chute de plain-pied.

Question 1.2. Calculez la valeur du risque lié au ponçage, puis celle du risque lié au transport manuel du vantail, en utilisant les niveaux de gravité et de probabilité indiqués dans le DT 1. Présentez les deux calculs.

La cotation suit la relation **R = G × P**. Pour le ponçage, le DT 1 donne une gravité de 3 et une probabilité de 3 : **R = 3 × 3 = 9**. Pour le transport manuel du vantail, la gravité est de 3 et la probabilité de 2 : **R = 3 × 2 = 6**. Les gravités sont identiques, mais l'exposition au ponçage est fréquente, alors que celle liée au transport est occasionnelle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ponçage : R = 9. Transport manuel du vantail : R = 6. La cotation est faite avec R = G × P.

Question 1.3. Classez les risques du ponçage et du transport manuel du vantail par ordre de priorité d'action. Justifiez votre classement à l'aide des résultats obtenus et de la règle de priorité donnée au DT 2.

Selon le DT 2, plus la valeur de R est élevée, plus l'action de prévention est prioritaire. Les deux risques ont une gravité identique, mais leur probabilité d'exposition diffère : le ponçage est fréquent (P = 3), tandis que le transport est occasionnel (P = 2).

1. **Priorité 1 : ponçage, R = 9.**
2. **Priorité 2 : transport manuel du vantail, R = 6.**

Il faut donc traiter d'abord le risque lié au ponçage, tout en maintenant des mesures de prévention pour le déplacement du vantail.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Priorité 1 : ponçage (R = 9). Priorité 2 : transport manuel du vantail (R = 6), car la règle place le risque le plus élevé en premier.

2. Prévention des risques à l’atelier

Le candidat choisit des mesures de prévention adaptées à la fabrication du bloc-porte dans l’atelier. Ses propositions tiennent compte des moyens disponibles et distinguent, selon le risque, l’action à la source, la protection collective, l’organisation et les EPI.

Question 2.1. Pour le ponçage du vantail, proposez deux mesures de prévention complémentaires. Indiquez le risque visé par chacune et précisez laquelle agit à la source.

Les poussières de chêne en suspension peuvent provoquer une irritation ou une atteinte respiratoire. Deux mesures complémentaires sont adaptées :

Mesure	Risque visé	Action à la source
Raccorder la ponceuse à l’aspirateur et vérifier le captage avant utilisation.	Inhalation de poussières de bois.	Oui, les poussières sont captées à leur émission.
Porter une protection respiratoire adaptée aux poussières de bois.	Inhalation des poussières résiduelles.	Non, c’est une protection individuelle complémentaire.

Si le captage ne fonctionne pas, le ponçage ne commence pas. L’EPI ne remplace pas le captage.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Captage à la source par aspirateur raccordé et vérifié, complété par une protection respiratoire adaptée.

Question 2.2. La protection de la lame de la scie à format est absente. Indiquez la décision à prendre avant toute utilisation, puis proposez deux mesures permettant de prévenir le risque de coupure ou de happement lors de la reprise du travail.

1. **Avant toute utilisation :** ne pas démarrer la scie. Informer le responsable et faire réinstaller la protection de lame avant la reprise.
2. **À la reprise :** vérifier que la protection est en place et fonctionne, puis utiliser un poussoir adapté pour éloigner les mains de la lame.

La scie ne peut être utilisée que lorsque les conditions de travail sont sûres. Le poussoir réduit le risque de contact pendant la coupe ; il ne remplace pas la protection de la machine.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas utiliser la scie avant remise en place de la protection. À la reprise, vérifier son fonctionnement et utiliser un poussoir adapté.

Question 2.3. Le vantail pèse 38 kg et doit être déplacé sur 12 m par deux salariés. Proposez une méthode de manutention adaptée et deux dispositions complémentaires pour limiter les risques de blessure pendant le déplacement et la mise en place.

Pour le trajet de 12 m, transporter le vantail de 38 kg sur le chariot disponible et le stabiliser. Dégager le cheminement et vérifier que le passage est praticable avant le départ. Pour la mise en place, les deux salariés coordonnent le levage et le positionnement selon un signal convenu, en gardant les doigts hors des zones de pincement. Des gants et des chaussures de sécurité adaptés complètent ces mesures. Le chariot réduit l'effort pendant le déplacement, tandis que la coordination et la protection des extrémités limitent les blessures lors de la manutention finale.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Transport du vantail stabilisé sur chariot, trajet dégagé, puis mise en place coordonnée à deux en évitant les pincements.

3. Préparation de l’intervention sur chantier

Le candidat prépare une intervention de dépose et de pose d’un bloc-porte dans un bureau partiellement occupé. Il organise la séparation du chantier et des circulations, traite le risque du câble au sol et vérifie les conditions de sécurité avant le perçage.

Question 3.1. Indiquez quatre actions à réaliser avant le début de la dépose de l’ancien bloc-porte afin de sécuriser la zone d’intervention et les circulations voisines.

Avant la dépose, prévenir les salariés concernés et organiser la séparation entre le chantier et les circulations voisines :

1. Informer les occupants de l’intervention et de ses contraintes.
2. Délimiter la zone avec le balisage mobile et des panneaux d’information.
3. Empêcher l’accès des occupants au chantier et leur indiquer un cheminement sûr.
4. Dégager et éclairer le parcours de transport de 12 m, en gardant outils et matériaux hors des passages.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Informer les occupants, baliser et isoler le chantier, indiquer un cheminement sûr, puis dégager et éclairer le parcours de transport.

Question 3.2. Le câble d’alimentation d’un outil électroportatif traverse le cheminement. Expliquez le risque créé et indiquez deux solutions adaptées pour supprimer ou réduire ce risque.

Le câble qui traverse le cheminement constitue un obstacle au sol et peut provoquer une chute de plain-pied, pour un occupant comme pour un intervenant. Il faut d’abord supprimer le croisement en faisant cheminer le câble hors du passage, par exemple le long d’un mur. Si cela est impossible, le protéger par un passe-câble adapté et baliser le passage pour rendre l’obstacle visible. Le câble ne doit pas gêner l’accès au chantier ni aux circulations maintenues.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Risque de chute de plain-pied. Faire passer le câble hors du cheminement ou le protéger par un passe-câble et baliser le passage.

Question 3.3. Un perçage est nécessaire pendant l’intervention. À partir du DT 1, indiquez les vérifications à effectuer avant le perçage et les mesures à prendre pour protéger les occupants et les intervenants.

Avant de percer, consulter le plan des réseaux puis contrôler la zone avec l’outil de détection prévu par l’entreprise. Confirmer l’absence de réseau avant de commencer ; si elle n’est pas établie, ne pas percer. Pour protéger les occupants, les informer et maintenir la séparation du chantier avec le balisage mobile et les panneaux. Pour protéger les intervenants, délimiter la zone de perçage, assurer un éclairage suffisant avec l’éclairage portatif et porter les EPI adaptés à l’opération, notamment une protection des yeux.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Consulter le plan et détecter les réseaux avant de confirmer leur absence. Informer les occupants, baliser le chantier, éclairer la zone et porter les EPI adaptés.

4. Suivi des actions de prévention

Le candidat traite deux anomalies repérées lors de la préparation du poste : le captage des poussières du ponçage ne fonctionne pas et la protection de la scie à format est absente. Il complète la fiche de suivi, justifie l'arrêt d'une opération non sécurisée et formule une information utile à l'évaluation des risques.

Question 4.1. Complétez les deux lignes du DR 1 en indiquant, pour chaque constat, le risque principal, l'action immédiate et la personne ou le service à informer.

Compléter les deux lignes du DR 1 avec les risques, les actions immédiates et les personnes à prévenir :

Constat	Risque principal	Action immédiate	Personne ou service à informer
Captage des poussières en panne	Inhalation de poussières de bois, atteinte respiratoire	Arrêter le ponçage jusqu'au rétablissement et à la vérification du captage	Responsable de l'atelier
Protection de lame absente	Coupure grave ou happement	Ne pas utiliser la scie avant remise en place et vérification de la protection	Responsable de l'atelier

Le responsable de l'atelier est présent : l'informer immédiatement des deux anomalies.

DR 1 complété

Constat	Risque principal	Action immédiate	Personne ou service à informer
Le captage des poussières du poste de ponçage ne fonctionne pas.	Atteinte respiratoire	Arrêt du ponçage	Responsable d'atelier
La protection de lame de la scie à format est absente.	Coupure grave, happement	Ne pas utiliser la scie	Responsable d'atelier

Document réponse à compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Arrêter le ponçage et interdire l'utilisation de la scie. Informer le responsable de l'atelier.

Question 4.2. Expliquez pourquoi l'opérateur ne doit pas poursuivre une opération avec une machine dont un dispositif de protection est absent.

Sans protection, la lame est accessible et peut provoquer une coupure grave ou un happement. Il faut donc ne pas démarrer la scie, ou l'arrêter si elle fonctionne. La reprise est possible seulement après remise en place et vérification de la protection. Signaler l'anomalie au responsable de l'atelier et ne pas contourner le dispositif.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ne pas utiliser la scie avant le rétablissement et la vérification de sa protection.

Question 4.3. Indiquez une information concrète qui doit être transmise au responsable pour contribuer à la mise à jour de l'évaluation des risques de l'atelier.

Informer le responsable que le captage des poussières du poste de ponçage ne fonctionne pas lors de la préparation. Préciser le risque d'atteinte respiratoire et l'arrêt du ponçage jusqu'au rétablissement du captage. Ce constat permet d'actualiser l'évaluation du risque et de suivre la correction de l'anomalie.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Signaler la panne du captage, le risque respiratoire et l'arrêt du ponçage jusqu'à sa remise en état.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Le BP Menuisier, session 2026, épreuve E1 sous-épreuve E11, code 26-BP-TMA-E1, dure 4 heures et a un coefficient 3. Le sujet porte sur la fabrication et la pose d'un bloc-porte intérieur en chêne. Il évalue l'identification et la cotation des risques, le choix de mesures de prévention, la sécurisation d'un chantier et le suivi des anomalies.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La cotation du risque demandée est R = G × P, avec les niveaux de gravité et de probabilité fournis dans les DT 1 et DT 2.
- Pour comparer les risques, une valeur R plus élevée rend l'action de prévention plus prioritaire.
- La prévention privilégie l'action à la source et les protections collectives, puis l'organisation, l'information et les EPI en complément.
- Si un dispositif de protection est absent et crée un risque grave immédiat, l'opération ne commence pas ou est interrompue jusqu'au retour à des conditions sûres.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez la situation dangereuse, le danger ou l'exposition et le dommage possible.
- Présentez séparément les deux calculs de risque et justifiez le classement selon la règle du DT 2.
- Tenez compte des moyens disponibles et ne présentez pas les EPI comme un substitut aux mesures collectives.
- Pour le chantier et le DR 1, formulez des actions immédiates concrètes et indiquez qui informer.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le niveau de risque demandé dans ce sujet ?

Appliquez R = G × P en reprenant les valeurs du DT 1. Pour le ponçage, G = 3 et P = 3 ; pour le transport manuel du vantail, G = 3 et P = 2.

Q : Que faire si la protection de la lame de la scie est absente ?

Ne commencez pas ou interrompez l'utilisation de la scie jusqu'au rétablissement de conditions sûres. Signalez l'anomalie au responsable et ne reprenez le travail qu'après remise en place de la protection.

Q : Comment répartir son temps pendant cette épreuve ?

L'épreuve dure quatre heures et le barème est ramené à 20 points. Répartissez le temps selon les points des quatre parties, gardez du temps pour vérifier vos réponses et complétez puis rendez obligatoirement le DR 1.

Q : Quels critères de prévention faut-il faire apparaître dans les réponses ?

Justifiez vos propositions avec les ressources du sujet et les principes de prévention. Privilégiez l'action à la source et les protections collectives, puis l'organisation et l'information ; les EPI sont utilisés en complément.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpmenuisier.fr/assets/annales/bp-menuisier/Hygiène et sécurité/2026/BP Menuisier - Hygiène et sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Menuisier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.